

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 17 février 2025**  
~~~~~

**RÉSEAU "VÉLO ET MARCHÉ"**  
**ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 février 2025 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 6 février 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, Mme Cécile LANGREE suppléant de M. José MARTINEZ, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, Mme Josette CUTANDA à M. Daniel JAUDON, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Christine SANCHEZ à Mme Chantal DUMAS, Mme Martine LABEUR à M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à Mme Christine DEBEAUCE, M. Thibaut BARRAL à M. David CABLAT, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre PUGENS.

Absents

M. Anthony GARCIA, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

|                                                     |               |              |                                                                    |
|-----------------------------------------------------|---------------|--------------|--------------------------------------------------------------------|
| Quorum : 25<br>Secrétaire de séance : Daniel JAUDON | Présents : 37 | Votants : 45 | Pour : 45<br>Contre : 0<br>Abstention : 0<br>Ne prend pas part : 0 |
|-----------------------------------------------------|---------------|--------------|--------------------------------------------------------------------|

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU ensemble, la délibération n°3667 du Conseil communautaire du 18 novembre 2024 relative à la modification de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération n°3599 du 23 septembre 2024 relative à l'adhésion de la CCVH au réseau « Vélo et territoires » ;

CONSIDERANT que le réseau « Vélo & Territoires » et le « Club des villes et territoires cyclables et marchables » ont fusionné pour créer le réseau « Vélo et marche »,

CONSIDERANT que ce nouveau réseau a les mêmes objectifs et axes d'actions :

- Fédérer et animer un réseau de collectivités autour de la cause vélo par l'organisation d'événements, de rencontres annuelles et le partage d'expérience locale ;
- Représenter et défendre les intérêts des collectivités engagées pour le vélo auprès des instances nationales et européennes en étant relais de la parole des adhérents ;
- Outiller, inspirer et accompagner pour développer la mobilité à vélo via un centre de ressources, un accompagnement et une expertise technique sur les projets et la recherche de financements ;
- Mesurer et objectiver l'impact des politiques cyclables pour convaincre en coordonnant l'observatoire national des véloroutes, le Schéma national des véloroutes et en alimentant les différentes plateformes et études thématiques.

CONSIDERANT que le montant de l'adhésion, initialement fixé sur la base d'un montant fixe de 500€ + 0.005€/habitants a également évolué : entre 40 000 et 50 000 habitants : 650€ + 0.01€ par habitants,

CONSIDERANT que l'adhésion coûterait donc 150€ de plus,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'accepter le transfert de l'adhésion de la CCVH à l'association « Vélo et territoire » – Coordinateur du réseau national cyclable – à l'association réseau "Vélo et marche" pour l'année 2025,
- de verser la cotisation correspondante,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches utiles à la bonne exécution de ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 3742

Publication le 18 février 2025

**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**

Gignac, le 18 février 2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250217-20394-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la  
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON